



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2012 - 2014

Procès-verbal n° 1

Séance de constitution du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz
du mercredi 27 juin 2012 à 20h00
au complexe communal de Fontaines

L'ordre du jour de la présente séance se présente comme suit :

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge - **M. Frédéric Cuche**.
2. Constitution du bureau provisoire
 - a) président(e) - doyen d'âge - **M. Frédéric Cuche**,
 - b) secrétaire - benjamine d'âge - **Mme Caroline Küenzi**,
 - c) deux questeurs - seconde doyenne d'âge et second benjamin d'âge - **Mme Christine Fischer et M. Jan Villat**,
3. Appel effectué par la secrétaire provisoire.
4. Lecture de l'arrêté de validation des élections.
5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2012-2013 :
 - a) un(e) président(e),
 - b) un(e) vice-président(e),
 - c) un(e) secrétaire,
 - d) un(e) secrétaire-remplaçant(e),
 - e) deux questeurs.
6. Remplacement du bureau provisoire par le bureau du Conseil général nouvellement nommé.
7. Nomination de cinq membres au Conseil communal pour la période législative 2012-2016.

Suspension de séance de 30 minutes pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal

8. Communications du Conseil communal.
9. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal.
10. Appel des viennent-ensuite proclamés élus en remplacement de ceux nommés au Conseil communal.
11. Nomination d'une Commission financière provisoire de 7 membres chargée d'examiner le budget de l'exercice 2013 et les éventuels autres dossiers ayant un lien avec la finance qui seront soumis au Conseil général jusqu'au 31 décembre 2012.
12. Nomination d'une Commission législative provisoire de 7 membres chargée d'examiner le règlement général et les éventuels autres règlements qui seront soumis au Conseil général jusqu'au 31 décembre 2012.
13. Divers.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge

Il est 20h00, la séance est ouverte. Elle est présidée par le doyen d'âge, **M. Frédéric Cuche**, lequel souhaite la bienvenue à tous.

Mesdames, Messieurs,

En tant que doyen, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir la première séance du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz, résultat d'une fusion de 15 communes, un record en Suisse. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour nous et pour l'ensemble des habitants de la commune de Val-de-Ruz. Il n'est pas exagéré de dire que nous vivons un moment historique ! Certes, sur le plan de l'Histoire, il nous manque Valangin ! On peut le regretter.

Le projet qui a conduit à la commune de Val-de-Ruz fut porté par plusieurs d'entre nous et d'autres qui ne sont pas présent(e)s, ce soir, dans cette assemblée. Permettez-moi de les remercier pour le travail accompli. Nous avons, ils avaient, la conviction que le Val-de-Ruz abordera mieux l'avenir en unissant ses forces. Ce sera à nous de ne pas décevoir, nous en avons l'entière responsabilité. A ceux qui ont douté et qui douteront encore du choix fait par la majorité des citoyennes et des citoyens, nous devons dire que nous prendrons garde à n'oublier personne !

C'est pourquoi, je propose les dix commandements suivants :

- 1. Ne pas oublier les secteurs périphériques, les sociétés villageoises, les aînés et les personnes à mobilité réduite,*
- 2. Respecter les représentations proportionnelles et prendre en compte les minorités,*
- 3. Prendre en compte celles et ceux que la vie a meurtris, en un mot : être solidaires,*
- 4. Accompagner la jeunesse, les adolescentes et les adolescents qui de nos jours se trouvent parfois en but à des situations difficiles, à des tentations sans avenir,*
- 5. Conserver la qualité de notre environnement, en ménageant notre territoire, notre nature tant appréciée,*
- 6. Appliquer les principes du développement durable au travers d'un agenda communal pour le 21^{ème} siècle,*
- 7. Maintenir une agriculture respectueuse de notre environnement et, dans le contexte d'une agriculture de proximité, que le Val-de-Ruz demeure le grenier du canton par la conservation de ses terres agricoles de qualité,*
- 8. Mettre en place une politique énergétique pour, effectivement, augmenter l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables et ainsi viser à l'autonomie,*
- 9. Contribuer à l'unité et à l'épanouissement du canton de Neuchâtel, avec le RER qui doit développer les transports publics sur l'ensemble de notre commune, avec le TransRun et sa gare de Cernier,*
- 10. Travailler ensemble. Chers collègues, sur ce point, nous pouvons prendre exemple sur le déroulement du processus de fusion. En effet, tous les partis politiques se sont unis et ce fut un gage de succès.*

Je fais le vœu qu'au-delà des divergences - certes, il y en aura, - la volonté de collaboration, la volonté d'œuvrer pour le bien de toutes et tous et le respect des personnes conduisent les autorités à une bonne gouvernance :



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- Sur le plan de l'économie et des finances,
- Sur le plan de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- Sur le plan de la cohésion sociale et de la solidarité,
- Sur les plans de l'éducation, de la formation de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs,
- Sur le plan des services administratifs et de la sécurité publique.

Pour manifester, un esprit d'union en ce début de première législature, je vous invite à élire tacitement, tout à l'heure, le Conseil communal.

Je vous remercie pour votre attention.

2. Constitution du bureau provisoire

M. Frédéric Cuche doyen du Conseil général appelle pour la constitution du bureau provisoire la plus jeune élue du Conseil général soit Mme Caroline Küenzi secrétaire, ainsi que les deux questeurs, Mme Christine Fischer et M. Jan Villat.

3. Appel effectué par la secrétaire provisoire

Mme Caroline Küenzi, secrétaire provisoire, procède à l'appel des membres.

Membres présents : 41
Membre excusé : 0
Membre absent : 0

La majorité absolue est donc fixée à 21 voix.

4. Lecture de l'arrêté de validation des élections

M. Frédéric Cuche donne lecture de l'arrêté de validation des élections communales du 13 mai 2012.

5. Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2012-2013

M. Jean-Claude Guyot, au nom du groupe PLR, souhaite apporter la modification suivante au présent ordre du jour, à savoir :

Modification du libellé du point 5 : Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2012-2014.

M. Laurent Debrot, au nom du parti des Verts, ne comprend pas pour quelle raison il y a lieu de modifier ce libellé. En effet, il devait y avoir une alternance à la présidence. De plus, cette décision est illégale selon la loi sur les communes qui précise que le bureau est élu pour une année. Le parti des Verts rejettera cette proposition.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Frédéric Cuche soumet au vote la demande de modification d'ordre du jour.

Le Conseil général accepte ladite modification, par 33 oui et 5 non. Dès lors, la période législative est prolongée jusqu'en 2014.

M. Frédéric Cuche donne lecture des règles régissant les nominations du bureau du Conseil général, du Conseil communal et des Commissions provisoires.

M. Frédéric Cuche demande aux partis leurs propositions pour la nomination du Président du Conseil général.

M. Jean-Claude Guyot, au nom du PLR, propose l'élection de M. Christian Blandenier, en qualité de Président.

M. Christian Blandenier, unique candidat, est élu tacitement par acclamation en qualité de Président du bureau du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz.

M. Frédéric Cuche demande aux partis leurs propositions pour la nomination du vice-président du Conseil général.

Mme Marie-Pierre Tullii-Bolle, au nom du PS, propose Mme Anne Bourquard Froidevaux, en qualité de vice-présidente.

Mme Anne Bourquard Froidevaux, unique candidate, est élue tacitement par acclamation en qualité de vice-présidente du bureau du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz.

M. Frédéric Cuche demande aux partis leurs propositions pour la nomination du secrétaire du Conseil général.

M. Laurent Debrot, au nom du parti des Verts, propose Mme Christine Ammann Tschopp, en qualité de secrétaire.

M. Jean-Claude Guyot, au nom du PLR, propose M. Pascal Truong, en qualité de secrétaire.

Les questeurs distribuent les bulletins de vote et passent avec les urnes pour la votation à bulletin secret.

Les résultats de l'élection se présentent comme suit :

Bulletins délivrés : 41
Bulletins rentrés : 41
Bulletins valables : 40
Bulletins blancs : 1

Est élu secrétaire du bureau du Conseil général M. Pascal Truong par 22 voix. Mme Christine Ammann Tschopp a obtenu 18 voix, mais n'est pas élue.



Commune de Val-de-Ruz

CHASSEZ-VOUS

Conseil général

M. Frédéric Cuche demande aux partis leurs propositions pour la nomination du secrétaire-remplaçant du Conseil général.

M. Laurent Debrot, au nom du parti des Verts, propose Mme Christine Ammann Tschopp, en qualité de secrétaire-remplaçante.

Mme Christine Ammann Tschopp, unique candidate, est élue tacitement par acclamation en qualité de secrétaire-remplaçante du bureau du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz.

M. Frédéric Cuche demande aux partis leurs propositions pour la nomination des questeurs du Conseil général.

Mme Marie-Pierre Tullii-Bolle, au nom du PS, propose Mme Caroline Küenzi, en qualité de questeur.

M. Jean-Claude Guyot, au nom du PLR, propose Mme Claudine Geiser, en qualité de questeur.

Mmes Caroline Küenzi et Claudine Geiser sont élues tacitement par acclamation en qualité de questeurs du bureau du Conseil général de la commune de Val-de-Ruz.

Dès lors, le bureau du Conseil général pour la période administrative 2012-2014 se présente comme suit :

Président du Conseil général :	M. Christian Blandenier (PLR)
Vice-présidente :	Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS)
Secrétaire :	M. Pascal Truong (JPLR)
Secrétaire-remplaçante :	Mme Christine Ammann Tschopp (Verts)
Questeurs :	Mme Caroline Küenzi (PS) Mme Claudine Geiser (PLR)

6. Remplacement du bureau provisoire par le bureau du Conseil général nouvellement nommé

Le bureau provisoire se retire et le nouveau bureau du Conseil général s'installe.

Le président, **M. Christian Blandenier**, prend la parole.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil général vient de nommer son bureau pour la première période administrative de son histoire. Je tiens tout d'abord, au nom des membres du bureau et en mon nom personnel, à vous remercier de la confiance témoignée. Nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur de cette confiance. Je suis à titre personnel conscient de la tâche qui m'attend et je l'assumerai avec plaisir. Je suis aussi conscient de l'honneur qui m'est accordé de présider aux destinées de ce législatif vaudruzien tout neuf. Je veillerai à en être digne.

Les beaux discours se laissent écrire. Ils sonnent bien quand on les déclame. Mais au-delà des apparences et des grandes phrases qui peuvent parfois sonner creux, il y a la réalité ! Une commune de plus de 15'000 habitants à fédérer. Des habitudes à bousculer, sans toutefois renier le passé.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ils étaient peu à parier que la réunification des communes de notre belle vallée passerait la rampe lors du premier voyage. Et pourtant.

Je compte sur l'engagement de chaque conseiller général pour que la mise en route de cette aventure institutionnelle mais surtout humaine se déroule de la meilleure manière possible.

Il s'agira de convaincre plutôt que contraindre. Joli défi, que tous les acteurs doivent être prêts à relever.

L'organe législatif que nous sommes devra aménager un cadre légal propice au développement harmonieux de la troisième commune du canton. Le Conseil communal dont nous allons nommer les membres dans quelques minutes devra, dans son travail de tous les jours, concrétiser les bonnes intentions précitées. Finalement, le personnel administratif et technique aura la délicate mission de mettre en pratique la réunification administrative et légale de nos 15 entités villageoises, en faisant fi de ses habitudes acquises au fil des ans.

Vaste programme me direz-vous ? Et vous aurez raison.

La loi a prévu expressément que toutes les communes fusionnées soient représentées dans notre conseil. Et c'est tant mieux. Nous aurons ainsi des ambassadeurs dans chacun des 15 villages de notre grande commune, courroie de transmission indispensable entre les autorités centralisées et la population toujours ancrée bien localement. Le travail de ces ambassadeurs sera double, puisqu'il s'agira d'une part d'informer la population des décisions prises, d'autre part et surtout d'être à l'écoute de cette même population pour que les décisions prises soient le reflet des attentes du plus grand nombre.

Je forme le vœu que nos débats, s'ils peuvent parfois être animés, restent en toutes circonstances courtois. Le débat d'idées est stimulant ; il ne doit jamais dériver en un affrontement de personnes en particulier. J'y veillerai dans la mesure des moyens mis à ma disposition.

Pour conclure, je vous souhaite, je nous souhaite quatre années riches en expérience et en apprentissage, dans une atmosphère propice au développement harmonieux de notre région.

7. Nomination de cinq membres au Conseil communal pour la période législative 2012-2016

Le président, **M. Christian Blandenier**, attend les propositions des partis relatives à la nomination des membres du Conseil communal.

Mme Marie-Pierre Tullii-Bolle, au nom du PS, propose MM. Armand Blaser et François Cuche en qualité de membres du Conseil communal.

M. Jean-Claude Guyot, au nom du PLR, propose Mme Anne-Christine Pellissier et MM. Christian Hostettler et Claude-Henri Schaller en qualité de membres du Conseil communal.

Mme Anne-Christine Pellissier et MM. Armand Blaser, François Cuche, Christian Hostettler et Claude-Henri Schaller sont élus tacitement par acclamation au Conseil communal.

Les cinq candidats élus se retirent pour constituer le bureau du Conseil communal.

La séance est suspendue pour 15 minutes, il est 20h35.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

La séance reprend, il est 21h00.

8. Communications du Conseil communal

Le Conseil communal s'est constitué pour la période administrative législative 2012-2014 de la manière suivante :

Président :	M. Christian Hostettler (PLR)
Vice-président :	M. Armand Blaser (PS)
Secrétaire :	Mme Anne-Christine Pellissier (PLR)
Secrétaire-remplaçant :	M. François Cuche (PS)
Membre :	M. Claude-Henri Schaller (PLR)

Le nouveau président de commune, M. Christian Hostettler, prend la parole.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez par cette élection au Conseil communal de la nouvelle commune de Val-de-Ruz.

C'est avec la volonté de travailler avec dynamisme et efficacité, dans un esprit de collégialité que nous nous réjouissons de relever ce défi de construire et de gérer cette nouvelle commune.

Cette commune, nous la souhaitons moderne et respectueuse de ses traditions, axée sur la mise en place de prestations de qualité pour sa population et sensible à son développement économique, proche, au service de ses habitants tout en étant impliquée et influente dans les projets et dossiers de politique régionale et cantonale.

Convaincu que l'être humain doit toujours rester au centre de toute décision politique, il nous importe de rester à l'écoute de la population, de communiquer dans un esprit de transparence et de travailler avec efficacité à la mise en place de prestations de qualité.

Aujourd'hui, nous vous exprimons notre reconnaissance. Pour le magnifique défi que vous nous confiez. Mais nous sommes aussi conscients du poids de la responsabilité qui est la nôtre. Une responsabilité que nous entendons assumer ensemble, avec vous, avec nos futurs collaborateurs, avec la population.

9. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal

Le président, **M. Christian Blandenier**, donne lecture de l'arrêté proclamant élus conseillers généraux Messieurs Willy Hadorn et Johnny Ruchti, suppléants de la liste du parti libéral-radical, liste à laquelle appartient deux sièges vacants et Messieurs Cédric Senn et Patrick Lardon, suppléants de la liste du parti socialiste, liste à laquelle appartient deux sièges vacants.

Les nouveaux conseillers généraux élus viennent prendre place dans les rangs.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

10. Appel des viennent-ensuite proclamés élus en remplacement de ceux nommés au Conseil communal

Le secrétaire, **M. Pascal Truong**, procède à l'appel des viennent-ensuite proclamés élus en remplacement de ceux nommés au Conseil communal.

Membres présents : 4
Membre excusé : 0
Membre absent : 0

11. Nomination d'une Commission financière provisoire de 7 membres chargée d'examiner le budget de l'exercice 2013 et les éventuels autres dossiers ayant un lien avec la finance qui seront soumis au Conseil général jusqu'au 31 décembre 2012

Le président, **M. Christian Blandenier**, demande aux partis leurs propositions pour la nomination de la Commission financière provisoire.

M. Jan Villat, au nom du PLR, propose Mme Mary-Claude Fallet, MM. André Soguel, Alain Cosandier et Pascal Truong en qualité de membres de la Commission financière provisoire.

Mme Marie-Pierre Tullii-Bolle, au nom du PS, propose Mme Britta Veuve et M. Patrick Lardon en qualité de membres de la Commission financière provisoire.

M. Laurent Debrot, au nom du parti des Verts, propose M. Alain Collioud en qualité de membre de la Commission financière provisoire.

Sont nommés tacitement à la Commission financière provisoire de 7 membres chargée d'examiner le budget de l'exercice 2013 et les éventuels autres dossiers ayant un lien avec la finance qui seront soumis au Conseil général jusqu'au 31 décembre 2012 :

- Mme Mary-Claude Fallet (PLR)
- Mme Britta Veuve (PS)
- M. Alain Collioud (Verts)
- M. Alain Cosandier (PLR)
- M. Patrick Lardon (PS)
- M. André Soguel (PLR)
- M. Pascal Truong (JPLR)

12. Nomination d'une Commission législative provisoire de 7 membres chargée d'examiner le règlement général et les éventuels autres règlements qui seront soumis au Conseil général jusqu'au 31 décembre 2012

Le président, **M. Christian Blandenier**, demande aux partis leurs propositions pour la nomination de la Commission législative provisoire.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Jean-Claude Guyot, au nom du PLR, propose Mme Marie-Laure Béguin Mettraux, MM. Stéphane Ducommun, Hervé Oppliger et Jan Villat en qualité de membres de la Commission législative provisoire.

Mme Marie-Pierre Tullii-Bolle, au nom du PS, propose Mme Virginie Haussener Mathez et M. Frédéric Cuche en qualité de membres de la Commission législative provisoire.

M. Laurent Debrot, au nom du parti des Verts, propose M. Roby Tschopp en qualité de membre de la Commission législative provisoire.

Sont nommés tacitement à la Commission législative provisoire de 7 membres chargée d'examiner le règlement général et les éventuels autres règlements qui seront soumis au Conseil général jusqu'au 31 décembre 2012 :

- Mme Marie-Laure Béguin Mettraux (PLR)
- Mme Virginie Haussener Mathez (PS)
- M. Frédéric Cuche (PS)
- M. Stéphane Ducommun (PLR)
- M. Hervé Oppliger (PLR)
- M. Roby Tschopp (Verts)
- M. Jan Villat (JPLR)


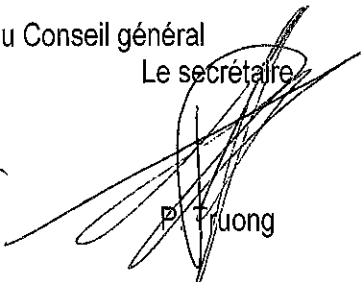
13. Divers

Néant.

Le président, **M. Christian Blandenier**, cède la parole à la vice-présidente du Conseil communal de Fontaines, **Mme Sylvie Zbinden**, laquelle à le plaisir de convier l'assemblée à l'apéritif.

La séance est levée à 21h14.

Au nom du Conseil général

Le président	Le secrétaire
	
C. Blandenier	P. Truong